



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016**

Le Premier Avril Deux Mil Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Sept Avril Deux Mil Seize.

**Présents** : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Agnès SOLIMEIS, Didier GIORDAN

**Procuration** :

Honoré GHETTI procuration à Agnès SOLIMEIS

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 00.

Madame Isabelle CIAIS est désignée comme secrétaire de séance.

### **SUBVENTION INVESTISSEMENT LOCAL :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 01 Octobre 2015 concernant les travaux de mise en conformité des ERP de la commune.

Il présente un courrier du 29 Janvier 2016 concernant le soutien à l'investissement public local dont une enveloppe de 500 millions d'Euros est consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. La loi fixe 7 types d'opérations éligibles à un financement via la 1<sup>ère</sup> enveloppe dont la mise aux normes des équipements publics : des subventions peuvent être attribuées aux collectivités locales pour financer les travaux de « mise aux normes », et notamment de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public en application de la loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le soutien de l'Etat pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **TARIFS GARAGE 2016 :**

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 est de 1608, le précédent indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 était de 1627.  
Il précise que les loyers sont réajustés de plein droit au début de chaque année civile.

Il convient de réajuster les tarifs des garages et des baux communaux comme suit :

#### **CALCUL DU LOYER MENSUEL DES GARAGES PAR M<sup>2</sup>**

En 2015, 3.17 Euros

$$3.17 \times \frac{1608}{1627} = 3.1329 \text{ soit } 3.13 \text{ Euros}$$

### **CALCUL DU LOYER MENSUEL DES BOXES PAR M<sup>2</sup>**

En 2015, 2.56 Euros

$$2.56 \times \frac{1608}{1627} = 2.5301 \text{ soit } 2,53 \text{ Euros}$$

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **CONGRES DES MAIRES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du Conseil Municipal du 01 Octobre 2015, l'assemblée délibérante l'avait autorisée ainsi que Monsieur Gérard ERRE à se rendre au Congrès des Maires qui était prévu début décembre, malheureusement en raison des attentats du 13 Novembre 2015, le Congrès des Maires avait été annulé et reporté fin Mai début Juin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, organise le Congrès des Maires, qui se déroulera du 31 mai au 02 juin 2016 à Paris Palais des Expositions, Portes de Versailles.

En raison de l'implication de la Commune de Saint Martin Vésubie dans le tourisme et autres domaines, Monsieur le Maire souhaite participer à ce Congrès avec le Premier Adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que les frais concernant l'avion, le métro, l'hôtel seront les frais de missions et que les frais de repas seront pris en charge par Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE DE LA CDE ET DE LA CCAS**

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Henri GIUGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances du CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES de la commune de Saint Martin Vésubie en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

#### **CCAS :**

Résultat de l'exercice 2014 :

Section de fonctionnement : + 7 162.62€

Section d'investissement : + 58.95€

Opérations de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement :

Mandats émis : 512.00€

Titres émis : 0.00€

Section d'investissement :

Mandats émis : 512.00€

Titres émis : 0.00€

Résultat de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement : + 6 650.62€

Section d'investissement : + 58.95€

**CDE :**

Résultat de l'exercice 2014 :  
Section de fonctionnement : - 230.65€  
Section d'investissement : + 0.00€

Opérations de l'exercice 2015 :  
Section de fonctionnement :  
Mandats émis : 32 805.86€  
Titres émis : 22 088.00€

Section d'investissement :  
Mandats émis : 0.00€  
Titres émis : 0.00€

Résultat de l'exercice 2015 :  
Section de fonctionnement : - 10 487.21€  
Section d'investissement : + 0.00€

**COMMUNE :**

Résultat de l'exercice 2014 :  
Section de fonctionnement : + 144 535.95€  
Part affectée à l'investissement : + 144 535.95€  
Section d'investissement : - 257 689.04€

Opérations de l'exercice 2015 :  
Section de fonctionnement :  
Mandats émis : 1 724 940.39€  
Titres émis : 2 135 522.11€

Section d'investissement :  
Mandats émis : 399 490.84€  
Titres émis : 352 564.79€

Résultat de l'exercice 2015 :  
Section de fonctionnement : + 410 581.72€  
Section d'investissement : - 304 615.09€

Monsieur le Maire se retire de la Salle du Conseil Municipal et laisse la présidence de la séance à Madame Isabelle CIAIS.

Madame Isabelle CIAIS demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur

Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DE LA COMMUNE :**

**CCAS :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **CAISSE DES ECOLES :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

## **COMMUNE :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le document fourni ce jour par la perception concernant l'analyse du compte de gestion du Budget principal :  
la situation s'améliore nettement :

- excédent de clôture,
- la capacité d'autofinancement (CAF) permet le remboursement des dettes bancaires et assimilées contrairement à l'exercice 2014,
- la capacité d'autofinancement nette en résultant permet à la Commune de financer ses dépenses d'investissement par ses ressources par ses ressources propres,
- baisse des dettes et charges financières depuis 2013,
- la trésorerie est en nette amélioration - 27 386€ contre - 205 975€ en 2014.



Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le résultat excédentaire de 410 581.72€ dans la section de fonctionnement.

Il propose d'affecter la totalité de cette somme à la section d'investissement au compte 1068.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

### **VOTE DES 3 TAXES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, le Conseil Municipal a été contraint et forcé d'augmenter les impôts suite à la baisse des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire s'était engagé à n'augmenter les taux qu'en 2015.

Monsieur le Maire rappelle donc que le choix de la Municipalité pour 2016 est de ne pas faire d'augmentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après analyse du Budget Primitif 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2016

<i>Taxes</i>	<i>Taux d'Imposition 2015</i>	<i>Taux d'imposition 2016</i>
Habitation	11.64	11.64
Foncière (bâtie)	13.91	13.91
Foncière (non bâtie)	15.37	15.37

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire et Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances exposent, tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement les éléments constitutifs du budget primitif 2016 de la commune et ses budgets annexes, CCAS et Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire et Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances proposent d'approuver :

- le budget primitif 2016 de la commune qui s'établit comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	2 070 319.00 Euros
Recettes	2 070 319.00 Euros

**Section d'Investissement :**

Dépenses	2 492 711.92 Euros
Recettes	2 492 711.92 Euros

- Le budget annexe primitif 2016 de la CCAS qui s'établit comme suit :

- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	6 650.62 Euros
Recettes	6 650.62 Euros

- **Section d'Investissement :**

Dépenses	58.95 Euros
Recettes	58.95 Euros

- Le budget annexe primitif 2016 de la Caisse des Ecoles qui s'établit comme suit :

- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	44 987.21 Euros
Recettes	44 987.21 Euros

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur Gérard ERRE fait le point sur l'implantation des caméras de manière à pouvoir assurer une surveillance vidéo sur la Commune de Saint Martin Vésubic.

Monsieur Didier GIORDAN demande à prendre la parole, il propose de réserver une place pour le nouveau Médecin, le Docteur RACANO, à côté des places handicapées.

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur RACANO a été autorisé à stationner en cas d'urgence sur l'emplacement « voiture électrique », la Commune ne pouvant réserver une place devant son cabinet.

Monsieur Didier GIORDAN souhaite avoir plus de renseignements en ce qui concerne les terrains derrière l'Hôpital.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera créé des logements touristiques et non des logements sociaux, avec semble-t-il cinq chalets en partie

haute et un immeuble R2 en partie basse. Le projet n'est actuellement pas encore arrêté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.  
La séance est levée à 19 h 48

**Henri GIUGE**

Maire



**Isabelle CIAIS**

Conseillère Municipale

